

BULLETIN D'ADHESION 2026

Je soussigné(e) Nom, Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Adresse administrative précise

(Merci de nous tenir informés de toute modification en cours d'année)

Direction :

Service :

Numéro de bureau : Bâtiment :

Grade :

☎ Bureau : ☎ Portable :

Adresse @mail : @.....

Adresse(s) où je souhaite recevoir les informations du SIAT :

Outlook

Adresse @mail

Domicile support papier

Le montant de la cotisation payable par chèque(s), à l'ordre du SIAT, est fixé à :

- 50 € pour les personnels de catégorie C,
- 70 € pour les personnels de catégorie B,
- 90 € pour les personnels de catégorie A.

Je déclare adhérer au SIAT : Syndicat Indépendant des Agents Territoriaux du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'année 2026.

Fait à Nice le : 2026 Signature :

Impôt sur le revenu : La réduction d'impôt est égale à 66 % du total des cotisations versées. Toutefois, ce total ne peut excéder 1 % du montant des salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit payés à l'adhérent, diminués des cotisations sociales déductibles. Si vous avez demandé la déduction des frais réels de vos salaires, vous pouvez inclure les cotisations syndicales dans les frais ; vous ne pouvez donc pas bénéficier de la réduction d'impôt. N'oubliez pas de joindre à votre déclaration un reçu du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée. Si vous souscrivez votre déclaration par Internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Source : [guide pratique des impôts - Impots.gouv.fr](http://guide-pratique-des-impots.gouv.fr)

Document à éditer et envoyer avec votre règlement à :

SIAT - BP 3007 - 06201 NICE CEDEX 3

TEL: 04 89 04 24 31 – Portable : 06 86 51 47 69

@mail : contact@siat06.fr - Site Web : <http://www.siat06.fr>

